

Dans l'œil de la rédaction

AU PAYS DES MILLE ETANGS

Environnement Des permanences pour aiguiller les propriétaires d'étangs

Entre les vallées de l'Ognon et du Breuchin, le plateau des 1 000 Étangs se caractérise par ses innombrables plans d'eau. Tandis qu'ils contribuent à l'image de carte postale du secteur, leur gestion n'est pas toujours évidente. Afin d'aider les propriétaires dans leurs démarches, le Parc des Ballons des Vosges propose des permanences.

Si posséder un étang offre des moments de plaisir à la lisière de forêts et de prairies encore préservées, il n'en demeure pas moins que sa gestion relève parfois du casse-tête. Afin d'aider les propriétaires dans leurs démarches, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) a initié des permanences les premiers jeudis de chaque mois à l'Espace France Services de Faucongy-et-la-Mer.

Entre la déclaration d'existence à la cellule police de l'eau de la Direction départementale des territoires (DDT), la demande de mise en conformité qui, souvent, en découle ou encore les études hydrologiques, la procédure peut effectivement en détourner plus d'un. Alors, pour dénouer

ce sac de nœuds et recevoir des conseils sur le montage technique et administratif des dossiers, les propriétaires ont la possibilité de s'orienter vers Clémence Lefebvre, la chargée de mission Natura 2000 Plateau des Mille Étangs au PNRBV qui anime les demi-journées de permanence.

« Il s'agit notamment de répondre, dans la mesure du possible, aux questions liées à la réglementation. Avec aussi la volonté de faire passer des messages à la fois environnementaux et citoyens sur le rôle que joue un étang ainsi que l'importance de son entretien », indique Clémence Lefebvre. Sur le plateau, chacun de ces plans d'eau représente un cas unique. Au niveau des caractéristiques, l'aspect historique permet d'apporter certaines explications, puisqu'une partie des étangs sont issus du retrait des glaciers il y a 12 000 ans, quand une majorité d'autres ont été créés artificiellement au fil des derniers siècles.

La vidange, une nécessité

Autrefois, les étangs étaient vidangés tous les deux ou trois ans. À la suite de cette opération, l'assèchement temporaire permettait de cultiver des céréales (orge, sarrasin...) utiles pour la reconstitution de la fertilité des fonds. Parallèlement, la vase servait de fertilisant pour les terres cultivées peu productives. Ainsi, les plans d'eau contribuaient à la prospérité agricole.



Dans le cycle de gestion des étangs, la vidange demeure une étape primordiale. © PNRBV

Aujourd'hui, cela n'est plus à l'ordre du jour avec des usages qui ont migré vers l'agrément, la pêche et le développement touristique. À cela s'ajoute l'évolution des procédés de vidange.

À l'image du moine hydraulique qui fonctionne sur le même principe qu'un siphon de lavabo. Au bénéfice d'un système de planches amovibles, cette chambre en béton permet une surverse des eaux de fond à travers un mouvement siphonnel. « Le moine permet aussi de contrôler la vitesse de vidange, ce qui va limiter le départ de sédiments en aval », précise Clémence Lefebvre.

D'autres méthodes comme la pêche au filet senne, les boisseaux de cheminée ou le manchon PVC fixé par un système de rivets sur la bonde, peuvent aussi être employés par les propriétaires. À noter que la vidange

doit être effectuée lorsque le débit des cours d'eau est le plus élevé.

Des bénéfices... et des impacts

Dans un contexte environnemental de plus en plus fragilisé, la préservation de la ressource en eau demeure l'une des préoccupations majeures. Sur ce point, les étangs représentent à la fois une opportunité et une menace. Concernant le premier volet, ils collectent les eaux de pluie et forment ainsi des réserves d'eau douce. En cas de fortes précipitations, ils peuvent donc jouer un rôle tampon.

Dans le cycle de l'eau, les tourbières sont également importantes à travers un rôle d'éponge (stockage de l'eau en période pluvieuse et restitution progressive en saison sèche). Sur le plateau des Mille Étangs, on retrouve des espèces typiques

comme la truite fario, le chabot ou l'écrevisse à pattes à pieds blancs, « aujourd'hui menacée à cause de l'écrevisse américaine, porteuse saine de la peste de l'écrevisse à laquelle les espèces autochtones ne résistent pas ».

À l'inverse, si l'on étudie les étangs à travers le prisme des impacts, des interrogations cristallisent les divergences et notamment au sujet de l'évaporation de l'eau. Aussi, ils perturbent le régime thermique des cours d'eau. En effet, le refroidissement l'hiver puis le réchauffement en été entraîne une diminution de la teneur en oxygène et un accroissement important de la température, impactant les peuplements piscicoles. Il y a également la problématique des sédiments, lesquels peuvent colmater le cours d'eau en aval lors de la vidange.

Le fameux mille-feuille administratif français Copropriétaires d'un étang de famille (1,5 ha) sur la commune d'Éromagny, Elizabeth et Michel Vincent ont rencontré Clémence Lefebvre lors de la dernière permanence. N'ayant pas d'existence légale jusqu'à peu, ils ont d'abord entrepris les démarches pour faire reconnaître leur étang. Mais ils sont confrontés à un souci concernant la digue de leur plan d'eau, lequel sert aussi de point d'approvisionnement au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). « On nous demande de contacter un bureau d'études pour la mise en conformité et de monter un dossier conséquent. Entre la somme à engager et toutes les formalités administratives, il y a de quoi en perdre son latin. Les mises aux normes peuvent surprendre », glisse Michel Vincent. Afin d'expliquer leur problématique, les propriétaires souhaitaient coorganiser d'une visite sur le terrain avec la chargée de mission du PNRBV, les services de l'État et le bureau d'études. Avec une issue favorable ? Rien n'est moins sûr... ■

Quentin Étiant

Permanence sur la gestion des étangs les premiers jeudis de chaque mois de 14 h à 17 h 30 à l'Espace France Services de Faucongy. Renseignements et prise de rendez-vous auprès de Clémence Lefebvre (06 87 58 55 12).

• Deux ouvrages qui font référence

ssu d'une coproduction entre le Conseil d'agrément de photogra...

Agrement de photogra...

tion, l'auteur du livre affir...

• Deux ouvrages qui font référence

Issu d'une coproduction entre le Conseil départemental de la Haute-Saône et des chercheurs des Universités de Bourgogne - Franche-Comté et de Lorraine, le livre *L'Avenir des Mille Étangs, une ambition à la hauteur de son exception** concrétise plus de deux années de recherches scientifiques. « À travers cet ouvrage, nous souhaitons que la population s'approche ce territoire, qu'elle en soit l'ambassadrice. Ce livre s'inscrit aussi dans la préparation de la candidature du Plateau des 1000 Étangs au label UNESCO, laquelle doit être la plus complète possible afin d'éviter l'échec », indique Laurent Seguin, conseiller départemental.

Agrémenté de photographies, cartes, graphiques, tableaux et autres croquis, ce livre aborde l'ensemble des aspects de ce secteur surnommé « La Petite Finlande » : dynamiques des paysages, héritage glaciaire, bénéfices environnementaux, diversité des habitats naturels, faune et flore, topographie, géologie, géomorphologie, cycle de l'eau ou encore cohabitation entre agriculture et sylviculture. Sans oublier la dimension historique, l'évolution des pratiques au fil des siècles et l'adaptation aux enjeux écologiques.

* Éditions Terre en vues, 232 p., 28 €, disponible en librairie.

• Bâti sur un travail minutieux mené par Daniel Currit, l'ouvrage *Les domaines de l'eau, paysages ou pays d'étangs dans les Vosges saônoises (XVIII^{ème} siècle à aujourd'hui)**, édité par la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Lure, foisonne d'informations historiques. « Les étangs connaissent un double regard d'admiration et de rejet. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, ils étaient assimilés aux zones humides marécageuses qui étaient perçues comme effrayantes » glisse Daniel Currit. Dans son livre richement documenté d'archives, photographies et graphiques, l'auteur aborde la variété des plans d'eau, les rudiments techniques,



Deux ouvrages richement documentés.

les usages polyfonctionnels, étangs aux nouvelles pratiques. À propos de leur gestion, l'auteur du livre affirme sans ambages que dans certains cas, les achats d'étangs s'effectuent « dans l'ignorance tout à la fois d'une réglementation proliférante - police de l'eau, existence légale du plan d'eau, droits de pêche, eaux closes ou libres... - et de ce que peut bien cacher l'eau qui dort [...] ».

* Édité par la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Lure, 110 p., 15 €. Disponible au local de la Shaarl (centre social et culturel Schlotterer) et à la librairie À la lueur des mots.